



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **25 juin 2018**

Délibération n° 2018-2836

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Agenda 21 Vallée de la Chimie - Programme d'actions 2018 - Attribution de subventions à l'Association pour le développement durable de la Vallée de la Chimie (ADDVC) et à l'association Janus France**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 5 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 27 juin 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Berra (pouvoir à Mme Crespy), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Jeandin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moretton (pouvoir à M. Suchet), Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Runel (pouvoir à M. Coulon), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

Conseil du 25 juin 2018**Délibération n° 2018-2836**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Agenda 21 Vallée de la Chimie - Programme d'actions 2018 - Attribution de subventions à l'Association pour le développement durable de la Vallée de la Chimie (ADDVC) et à l'association Janus France**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 mai 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon pilote une démarche spécifique d'Agenda 21 territorial sur le périmètre de la Vallée de la Chimie. Il vise à faire évoluer progressivement les politiques locales, les projets, les "modes de faire" dans une dynamique de développement durable et, en faisant appel à une démarche participative, à créer des effets d'entraînement positifs. L'objectif porte également sur le développement des conditions d'une cohabitation entre la ville, l'industrie et la composante naturelle du territoire. La force de cette démarche repose sur l'implication des Communes mais aussi des acteurs économiques locaux (industriels comme PME) dans la définition et la mise en œuvre des actions.

L'Agenda 21 Vallée de la Chimie participe au projet directeur de la Vallée de la Chimie 2030 et incarne son volet développement durable. Il permet de promouvoir, d'impulser, de soutenir ou de coordonner des actions concrètes selon ces principes, notamment en matière d'écologie industrielle, de changements de comportements ou de gestion du patrimoine (naturel, industriel). Il contribue à l'acceptabilité du voisinage ville/industrie.

Des associations partenaires participent à la mise en œuvre des objectifs partagés de l'Agenda 21 Vallée de la Chimie en proposant des actions de leur initiative. Pour l'année 2018, la Métropole apportera son soutien financier à 2 associations : l'ADDVC et Janus France.

L'ADDVC a été créée pour renforcer les synergies entre les acteurs du territoire. Elle regroupe des entreprises, des centres de recherche et des communes. Son objectif est d'aborder des problématiques qui ne sont pas strictement situées au cœur de l'activité des établissements membres mais qui concernent directement les salariés et de rassembler tous les acteurs de la vallée de la Chimie autour de projets développement durable, en proposant des mutualisations.

Deux actions seront menées en partenariat avec la Métropole en 2018 :

- mobilisation des acteurs du territoire pour une Vallée de la Chimie "innovante et durable" au moyen d'opérations collectives proposées à l'échelle de la vallée pour améliorer le cadre de vie et de travail autour :

. de la qualité de l'air : les entreprises de la vallée sont engagées dans la mise en place d'une action collective pour améliorer le monitoring de la qualité de l'air, communiquer et sensibiliser sur les enjeux liés à la qualité de l'air. L'ADDVC fédère les acteurs locaux, coordonne l'opération et pilote la mise en œuvre d'un programme d'action spécifique,

. de la mise en place de services mutualisés de type pools de véhicules privés mutualisés en auto-partage, ou encore conciergerie inter-entreprises par exemple (en lien avec l'édition 2018 de l'Appel des 30 !),

. d'animations mobilisant les différents acteurs de la vallée comme les challenges inter-entreprises (challenge éco-conduite, challenge "au travail, j'y vais autrement", etc.),

. du plan de mobilités inter-entreprises de la vallée de la Chimie ;

- partager les bonnes pratiques, expérimenter pour une montée en compétence à tous les niveaux : collectivités et entreprises, habitants et salariés. Les entreprises et collectivités de la Vallée ont pour la plupart déjà mis en place des dispositifs favorisant l'éco-responsabilité et les éco-pratiques dans leur fonctionnement quotidien. Il est possible de créer une émulation locale en favorisant les échanges de bonnes pratiques, en expérimentant de nouveaux usages afin d'assurer une montée en compétence des collectivités, des entreprises, des salariés et des habitants de la vallée :

. sensibiliser les entreprises et les collectivités sur l'impact de leurs activités,

. favoriser les échanges de pratiques, les retours d'expérience et le développement de pratiques plus respectueuses de l'environnement à l'échelle du territoire,

. développer l'expérimentation et l'innovation dans les usages et les pratiques pour promouvoir le développement durable,

. sensibiliser les salariés des entreprises, les agents des collectivités et les habitants de la vallée aux enjeux du développement durable et les encourager vers des comportements éco-responsables,

. favoriser les échanges et les interactions entre les différents acteurs (habitants et salariés, collectivités et entreprises) pour enrichir et démultiplier l'action.

Ce soutien se traduit par une convention attributive de subvention entre la Métropole et l'ADDVC d'un montant de 13 000 € sur une dépense subventionnable retenue de 26 000 € répartie ainsi par action :

Intitulé de l'action	Dépenses subventionnables retenues (en €)	Montant de la subvention de la Métropole (en €) nets de taxes
mobiliser les acteurs du territoire pour une Vallée de la Chimie innovante et durable	13 500	6 750
partager les bonnes pratiques, expérimenter pour une montée en compétence à tous les niveaux : collectivités et entreprises, habitants et salariés	12 500	6 250
Total	26 000	13 000

Pour mémoire, le montant d'aides attribuées par la Métropole à l'ADDVC s'élevait à :

- 12 900 € en 2017 dédiés à l'organisation d'un événement développement durable, la poursuite du travail thématique sur la qualité de l'air et le déploiement d'actions collectives pour encourager les changements de comportements individuels vers des pratiques durables,

- 13 700 € en 2016 dédiés à la création de l'édition 2016 de l'observatoire développement durable, au lancement d'une réflexion collective sur la qualité de l'air et la mise en œuvre d'une action collective pour encourager les changements de comportements individuels vers des pratiques durables,

- 14 600 € en 2015 dédiés à la réalisation d'une publication développement durable, la mise en place d'une action collective sur la préservation de la biodiversité et l'entretien durable des espaces verts.

Janus France a été créée en 2013 pour accompagner le développement d'une mobilité active durable par l'usage autonome et sécurisé du vélo sur le territoire sud de la Métropole lyonnaise. L'association a obtenu un agrément jeunesse et éducation populaire délivré par la Préfecture du Rhône en 2017 et a déjà mené plusieurs actions concrètes pour favoriser l'usage du vélo et sensibiliser les habitants et les salariés aux enjeux de déplacements la Vallée de la Chimie. Janus France sollicite pour la 1^{ère} fois un partenariat financier avec la Métropole à hauteur de 5 000 €.

L'opération 2018 proposée en partenariat avec la Métropole consiste :

- à accompagner et encourager l'usage du vélo comme moyen durable de déplacement au quotidien sur le périmètre de la Vallée de la Chimie et ainsi participer à l'atteinte des objectifs de l'Agenda 21 territorial, notamment au regard du plan de déplacements inter-entreprises,

- permettre la rencontre des habitants, des salariés et des entreprises de la Vallée de la Chimie dans des ateliers sur le terrain (conseils sur le choix des itinéraires, remise en selle, coordination de vélo-bus sur les trajets domicile-travail, etc.). Le vélo devient ainsi une opportunité de renouer des échanges entre les individus, de mieux connaître le territoire, ses acteurs et ses enjeux ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 18 000 €, au profit de :

- l'ADDVC pour un montant de 13 000 €,
- Janus France pour un montant de 5 000 €,

afin de soutenir les projets associatifs dans le cadre de l'Agenda 21 Vallée de la Chimie au titre de l'année 2018 piloté par la Métropole,

b) - les conventions à passer entre la Métropole, l'ADDVC et Janus France définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 65 - opération n° 0P26O2868, pour un montant de 18 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2018.